

L'Habitat fait son bilan

Abdelahad FASSI FIHRI, Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville a présidé le mardi 30 avril 2019, une rencontre de présentation du bilan d'étape des activités de 2017-2018 et du plan d'actions du Ministère pour la période 2019-2021. Une occasion de présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements du Ministère dans le cadre du programme gouvernemental 2016-2021.

L'exposé du Ministre a été axé autour des principaux métiers du Ministère à savoir l'Aménagement du Territoire, l'Urbanisme, l'Habitat et la Politique de la Ville.

Concernant le domaine de l'Aménagement du Territoire, le Ministre a mis l'accent sur les progrès significatifs quant à l'élaboration des orientations de la politique publique de l'Aménagement du Territoire, en rappelant l'organisation d'une conférence nationale à cet effet, ce qui permettra d'asseoir une vision stratégique, prospective et durable reposant sur la convergence des interventions publiques.

Il a également signalé que le Ministère veillera à l'accompagnement des régions pour l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT) et à la mise en place d'une carte nationale des centres ruraux émergents afin de développer des projets de territoire pour les centres prioritaires.

Pour ce qui est du domaine de l'Urbanisme, il a indiqué l'importance de développement d'un urbanisme durable et prospectif, et de la mise en place d'un cadre de référence pour la planification territoriale, en vue de réhabiliter et de renforcer la compétitivité et l'attractivité des territoires intelligents, tout en améliorant le climat des affaires, via la simplification des procédures et la promotion de l'investissement.

L'objectif étant, rappelle le Ministre, d'assurer l'approbation de 314 documents d'urbanisme au cours de la



période 2019-2021, suite à l'approbation de 286 documents durant les années 2017 et 2018 et au lancement de plus de 100 nouveaux documents de l'urbanisme par an. Les Agences Urbaines seront également repositionnées pour jouer leur mission dans le cadre de la régionalisation avancée.

Dans le domaine de l'Architecture, l'objectif de l'étape future vise principalement la mise en place d'une stratégie nationale pour la mise à niveau et la réhabilitation du patrimoine architectural et urbanistique, ainsi que de sa valorisation et de son intégration dans le cycle économique à travers la couverture des médinas par des Plans d'Aménagement et de Sauvegarde

dont 13 plans ont été achevés sur un total de 31. De plus, dans le cadre du développement du milieu rural et en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants, le Ministère a procédé à la signature de conventions avec les régions, pour la mise en œuvre des programmes relatifs à l'assistance architecturale dans le monde rural. En outre une stratégie nationale d'intervention dans les tissus anciens sera élaborée et des chartes architecturales et paysagères seront également achevées (près de 35 chartes d'ici fin 2019).

En ce qui concerne la formation au sein des Ecoles Nationales d'Architecture, des efforts sont déployés pour diversifier l'offre et améliorer la qualité



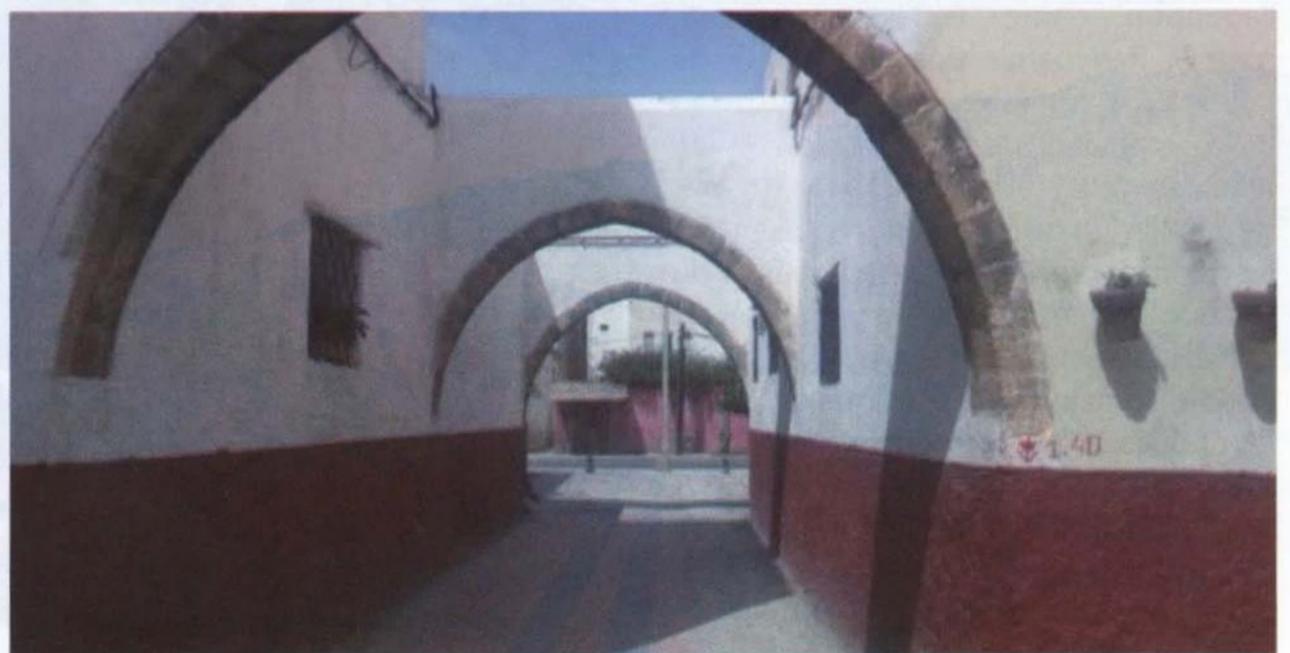
de la formation. Le nombre d'étudiants inscrits au cours de l'année universitaire 2018-2019 a atteint 261 étudiants. Ces efforts sont également orientés pour le développement de la recherche à l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme pour mieux s'inscrire dans son environnement socio-économique. Il sera question également de promouvoir la formation des techniciens spécialisés en architecture et en urbanisme, à Oujda et à Meknès.

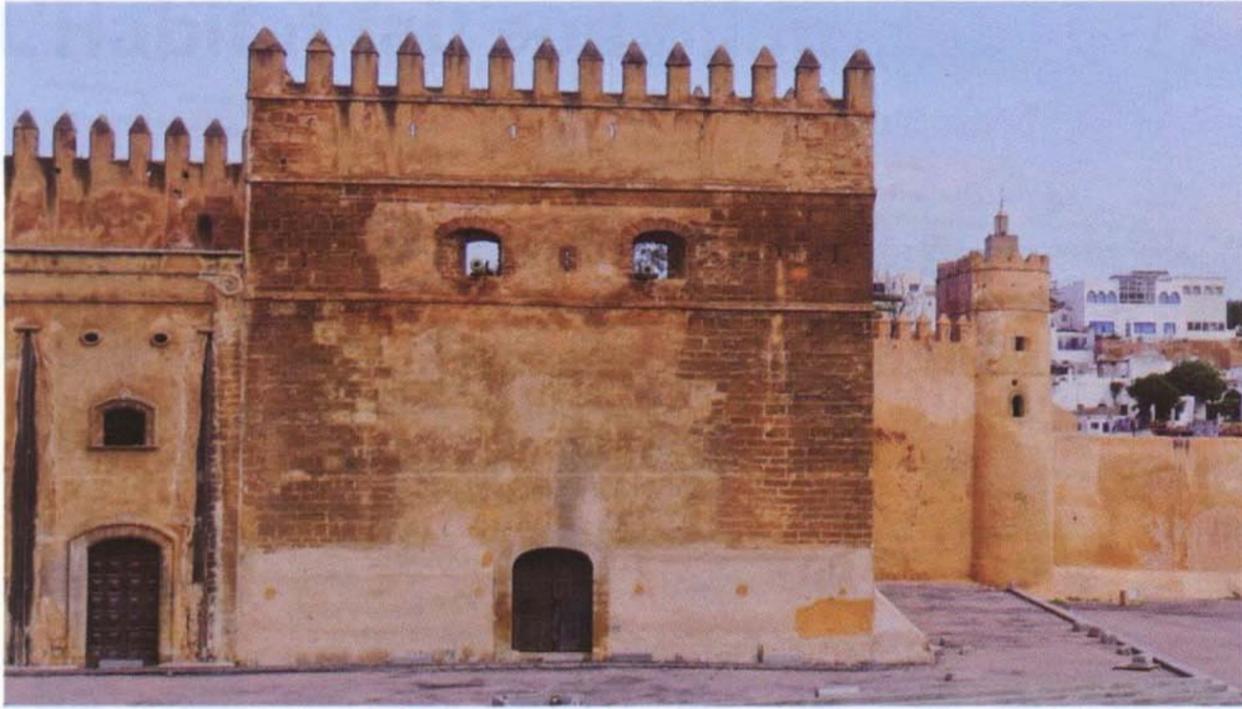
S'agissant du domaine de la l'Habitat, le Ministre a rappelé le nouveau programme de logements sociaux en milieu rural qui vise à promouvoir l'attractivité des zones rurales par la réalisation des projets de logements susceptibles de répondre aux besoins de la population en terme de logements tout en respectant les spécificités de ces milieux. Il a souligné que ce programme s'inscrit dans le cadre des nouvelles incitations prévues par la loi des finances 2019 notamment par l'amendement du dispositif du programme de logements sociaux à 250.000 Dhs, en réduisant le nombre des unités à réaliser de 500 à 100 logements minimum en milieu rural. Ceci permettra la promotion de l'emploi notamment à l'endroit des jeunes et la dynamisation des petites et moyennes entreprises. Pour ce qui est des indicateurs de performance du secteur, le Ministre a

rappelé que le bilan global demeure positif, eu égard à la participation du secteur BTP de 6,3% au PIB en 2017, avec près de 59 milliard DHS, et la création de 15000 nouveaux emplois entre 2017 et 2018, dont 14000 en milieu urbain contre 1000 emplois en milieu rural.

En vue de réduire le déficit et de diversifier l'offre en logements, 165.526 nouvelles unités ont été réalisées en 2018, dont 139.113 unités sociales et économiques, contre 155.577 unités en 2017, dont 132.868 unités sociales et économiques. Concernant les logements sociaux à 250000 DHS, 404939 unités ont été réalisées depuis le lancement de ce programme en 2010, dont 109.924 unités réalisées entre 2017 et 2018.

Quant au programme « villes sans bidonvilles », 59 villes et centres urbains ont été déclarés villes sans bidonvilles, avec l'amélioration des conditions de vie et d'habitabilité de 282.156 ménages, représentant 60 % des ménages bidonvillois. Ainsi, 31.156 ménages ont bénéficié des unités réalisées durant 2017 et 2018. En plus, une rallonge budgétaire de 6,2 milliard DHS a été réservée à la poursuite de ce programme dans les 26 villes restant à déclarer « sans bidonvilles ». L'intervention dans les tissus menaçant ruine a été marquée par le démarrage effectif de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine, qui vient de tenir son premier Conseil





d'Administration à Rabat.

Quant au volet opérationnel inhérent au programme d'intervention dans l'habitat menaçant ruine, 19 conventions de partenariat ont été signées au profit de 16920 ménages

Dans le cadre des grands programmes intégrés, près de 1.000.200.000 DHS ont été engagés pour l'exécution des programmes de développement intégré, en cours de réalisation à Rabat, El Hoceima, Tanger, Tetouan et Marrakech.

Les programmes réservés aux provinces du Sud ont concerné la poursuite de la réalisation des projets conventionnés, notamment ceux inhérents au nouveau modèle de développement intégré des provinces du sud (2016-2021).

Le bilan biannuel du Ministère a été marqué par l'activation du rôle du Conseil National de l'Habitat, qui a tenu sa deuxième session en octobre 2018, sous la présidence du chef de Gouvernement. Cette session a connu l'adoption d'une Feuille de Route pour la Redynamisation du secteur de l'Habitat. A cet effet, le Ministère avait initié 9 ateliers de concertation et de réflexion, auxquelles ont pris part plus de mille participants représentant les corporations professionnelles du secteur, l'expertise nationale, le monde universitaire et la société civile.

Dans le domaine de la politique de la ville, les nouveaux engagements du Ministère ont atteint, au titre de la période 2017-2018, 2,6 Milliard dhs et ce dans le cadre de projets dont le coût global est

estimé à 8,97 milliard dhs, avec une participation du Ministère de 29% répartie entre les villes quartiers d'habitat sous équipés, anciennes médina et centres émergents. Pendant la même période, 51 conventions ont été signées, parmi lesquelles 17 conventions cadre et 34 conventions de financement.

Un progrès est enregistré en matière de valorisation des tissus anciens dans le cadre du programme de valorisation durable des ksours et kasbas, avec 10 opérations prioritaires concernant 10 ksours types, en sus des consultations architecturales destinées aux 16 ksours types ciblés par le programme.

Par ailleurs, et s'agissant de la stratégie intégrée de valorisation des ksours et

kasbas du Maroc à l'horizon 2025, les concertations avec les acteurs concernés ont été achevées.

A cet effet, le Ministère prépare l'organisation d'un colloque international pour le partage des expériences dans les domaines de la préservation du patrimoine et du cadre bâti.

Concernant la professionnalisation du secteur, la promotion de la qualité, de la sécurité et de la durabilité du logement, le Ministre a également précisé que le bilan en la matière a enregistré la qualification et la classification de 532 entreprises, dont 156 nouvelles et à l'homologation de 96 nouvelles normes. Un arrêté conjoint fixant les conditions techniques relatives aux accessibilités architecturales, a vu le jour.

Le Ministère compte veiller à la mise en œuvre du contrat cadre ETAT-FNBTP-FMCI. D'autre part, il sera question, dans les deux années qui suivent, de développer un programme d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dans l'Habitat et d'approuver le Code de la Construction.

Enfin, et en terme d'encadrement juridique, le Ministère a élaboré un ensemble de projets de textes législatifs et réglementaires relatifs aux domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'organisation des opérations de construction, et des villes nouvelles.

